

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 13 août 2012, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Conrad Hubert M. Denis Pilon
 Mme Julie Jolivette M. Marcel Lafontaine
 M. Philippe St-Jacques Mme Michelle Payette

formant quorum sous la présidence du maire, M. Armand Hubert.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2012-RAG-4852

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

6. Varia

- 6.1 Construction d'une première borne sèche (possibilité sur le ch. Pilon)
- 6.2 Demandes faites par Michel Pilon pour le ch. Pilon et ch. Charrette
- 6.3 Remerciement de l'équipe des bénévoles de la HG
- 6.4 Rapport concernant les chiens chez Ophélia Gallant
- 6.5 Retour sur la décision de l'étude de faisabilité pour un service d'incendie commun entre Montcerf-Lytton, Grand-Remous et Bois-Franc
- 6.6 Approche à la Caisse Populaire pour le loyer, mandater le maire Armand Hubert pour une rencontre.
- 6.7 Envoi d'une lettre pour l'ajout d'une tour par Picanoc

Adoptée.

2012-RAG-4853

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2012

Le conseiller Denis Pilon, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2012 tel que présenté.

Adoptée.

2012-RAG-4854

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

La conseillère Julie Jolivette, appuyée par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 12 644.99 \$ et la liste des comptes payés au montant de 26 565.49 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 13 août 2012 au montant de 84 578.56 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 13 août 2012

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 224 986.88 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 1 790.90 \$ intérêts inclus.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire en date du 31 juillet 2012.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour juillet 2012 tel que présenté à la date de l'assemblée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation de la liste des permis émis en juin et juillet 2012.

ATTENDU QUE la réforme de l'assurance-emploi touchera de plein fouet les travailleurs et travailleuses les plus précaires;

ATTENDU QUE cette réforme vise les prestataires dits « fréquents », c'est-à-dire les personnes qui ont présenté trois demandes de prestations et qui ont touché plus de 60 semaines de prestations au cours des cinq dernières années;

ATTENDU QUE le gouvernement exigera que ces chômeurs et chômeuses acceptent tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70 % de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences;

ATTENDU QUE cette mesure vise particulièrement les travailleurs saisonniers qui doivent recourir au régime année après année;

ATTENDU QUE d'autres changements pénaliseront particulièrement les prestataires des régions éloignées tout en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeurs et chômeuses de contester une décision défavorable;

ATTENDU QUE l'abolition des conseils arbitraux, des juges-arbitres et des mécanismes d'appel constitue un frein à l'accès à la justice;

ATTENDU QUE ces changements proposés représentent une menace pour les travailleurs et travailleuses de l'industrie de la construction et pour l'économie des régions, particulièrement les régions où le travail saisonnier est très important, par exemple celles qui vivent de la pêche, de la foresterie, du tourisme ou de l'agriculture;

ATTENDU QUE cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité, entre autres dans le secteur manufacturier.

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Julie Jolivette, appuyée par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'exiger du gouvernement fédéral qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affectera durement et sans motifs valables les travailleurs et travailleuses de notre région;

D'exiger du gouvernement fédéral d'être consulté sur toutes les réglementations qui pourraient avoir un impact pour les travailleurs et travailleuses de notre région.

Adoptée.

2012-RAG-4856

LETTRE D'APPUI POUR LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par la direction de la CEHG de réaliser un terrain synthétique pour la pratique du football et du soccer;

CONSIDÉRANT que la CSHBO veut être le porteur de dossier pour la réalisation de l'étude de faisabilité;

CONSIDÉRANT que la CSHBO, en collaboration avec l'Association régionale de soccer de l'Outaouais (ARSO), désire s'impliquer, avec divers partenaires, pour valider la faisabilité de ce dossier, au profit de la population de la Haute-Gatineau et de la population étudiante;

CONSIDÉRANT les différents programmes d'aides financières disponibles;

CONSIDÉRANT la résolution 2012-CC-115 de la CSHBO qui autorise son service des ressources matérielles à amorcer les démarches pour réaliser l'étude de faisabilité en vue de la construction d'un terrain synthétique;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la CSHBO dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Bois-Franc appui la Commission scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais dans sa demande d'étude de faisabilité pour la construction d'un terrain synthétique à la CEHG.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Correction du règlement #180 Règlement relatif aux détecteurs de fumée.

La directrice générale mentionne au conseil qu'une modification des heures de visites à l'article 8 du règlement #180 a été effectuée. La modification touche les heures de visites qui passeront de 7 h à 21 h pour 7 h à 19 h.

2012-RAG-4857

TOURNOI DE GOLF-BÉNÉFICE DE LA SANTÉ AU PROFIT DE LA FONDATION DU CSVG

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu d'envoyer deux personnes au tournoi de golf-bénéfice pour le CSVG afin d'y représenter la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Achat d'un compresseur 8 gallons

La directrice mentionne au conseil qu'une demande lui a été faite par l'employé à l'entretien afin de faire l'achat d'un compresseur 8 gallons pour le nettoyage des machines, le nettoyage des filtres et gonfler des pneus. Le conseil demande à vérifier si l'utilité serait régulière ou s'il serait moins dispendieux d'en faire la location lorsque nécessaire.

2012-RAG-4858

TRANSFERT DE POSTES BUDGÉTAIRES

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu de procéder aux transferts de postes budgétaires suivants :

De : 02.320.00.631 Essence et diesel 16 200.00 \$

Vers : 02.220.00.442 Protection incendie 16 200.00 \$

De : 02.220.00.953 Entente incendie 7 290.00 \$

Vers : 02.220.00.442 Protection incendie 7 290.00 \$

Adoptée.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #183 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT #76 PERMIS ET CERTIFICAT

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Pilon de la présentation à une séance subséquente du règlement #183 modifiant le règlement #76 – Permis et certificat

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Règlement modificateur adopté par la MRCVG

La directrice générale mentionne au conseil que la MRCVG a adopté un règlement modificateur numéro 2012-233 « Modifiant le règlement numéro 87-43 édictant le schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau en vigueur et portant sur une modification des normes minimales spécifiques aux grandes affectations du document complémentaire accompagnant le schéma ».

2012-RAG-4859

CONSTRUCTION D'UNE PREMIÈRE BORNE SÈCHE (POSSIBILITÉ SUR LE CH. PILON)

CONSIDÉRANT QUE d'après le schéma de couverture de risque en incendie nous devons construire des bornes sèches à des endroits spécifiques dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE du côté nord de la municipalité nous aurions une possibilité d'en construire une sur le chemin Pilon;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Julie Jolivette, appuyée par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu que le maire rencontre M. Michel Pilon afin de voir s'il y aurait possibilité d'acquérir une petite partie de terrain là où nous pourrions construire une borne sèche et par le fait même, mandater le maire à rencontrer le directeur de l'usine Louisiana Pacific afin de notarié l'entente pour la prise d'eau afin d'éviter une construction de borne sèche dans cette partie de la municipalité.

Adoptée.

2012-RAG-4860

DEMANDES FAITES PAR M. MICHEL PILON POUR LE CHEMIN PILON ET LE CHEMIN CHARENTE

ATTENDU QUE M. Michel Pilon nous a téléphoné afin de nous mentionné que plusieurs personnes croient que le chemin Pilon est relié au chemin du Parc Industriel et que cela crée trafic beaucoup plus intense qu'il ne devrait dans ce chemin;

ATTENDU QU'il nous a aussi mentionné qu'à la sortie du chemin Charrette, les arbres et arbustes ont tellement poussé qu'il est maintenant dangereux à la sortie puisqu'il faut avancer beaucoup trop afin de voir s'il y a des voitures qui s'en viennent;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'installer une pancarte « cul-de-sac » au début du chemin Pilon et d'effectuer une demande au Ministère des Transports de débroussailler à la sortie du chemin Charrette afin d'éviter des accidents futurs.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Remerciement de l'Équipe des bénévoles de la Haute-Gatineau

La directrice générale présente au conseil une lettre de remerciement pour le don que la municipalité a effectué.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport de l'inspecteur concernant les chiens chez Ophélie Gallant

La directrice générale présente au conseil un rapport remis par l'inspecteur détaillant les démarches entreprises afin de régler le problème du nombre de chiens trop élevé ainsi que l'aboiement excessif chez Mme Ophélie Gallant. Présentement, le nombre de chiens a diminué afin de suivre le règlement qui limite à deux.

2012-RAG-4861

RETOUR SUR LA DÉCISION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR UN SERVICE D'INCENDIE COMMUN ENTRE MONTCERF-LYTTON, GRAND-REMOUS ET BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons encore aucune entente de signée pour le service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons par le passé manifesté le désir d'avoir un service d'incendie commun entre nos trois municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la réponse à l'étude sera rapide (1 mois) et que de cette manière, nous aurons la possibilité d'étudier les deux options;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Denis Pilon, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu de participer à l'étude de faisabilité avec Grand-Remous et Montcerf-Lytton pour un montant d'un peu plus de 7 000 \$ divisé en trois.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2012-RAG-4862

CAISSE POPULAIRE - MANDAT POUR LE MAIRE AFIN DE FAIRE UNE APPROCHE POUR LA CONTINUITÉ

CONSIDÉRANT QUE le bail avec la Caisse Populaire se termine le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage est quand même important surtout pour les petits commerces autour ainsi que pour les personnes âgées;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu de mandater le maire Armand Hubert à rencontrer M. Jocelyn Mantha afin d'apporter les points ci-haut mentionnés avant qu'ils prennent leur décision.

Adoptée.

2012-RAG-4863

ENVOIE D'UNE LETTRE POUR L'AJOUT D'UNE TOUR PAR PICANOC

CONSIDÉRANT QUE le service d'internet est extrêmement mauvais du côté nord de la municipalité et que pour régler le problème il

faudrait ajouter une tour au nord afin de combler le manque de connexion entre le centre de la municipalité et Grand-Remous;
CONSIDÉRANT QU'à Montcerf-Lytton plusieurs tours ont été installées suite à des demandes et qu'un nouvel ajout sera probablement encore fait cette année;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens voudraient s'abonner, mais que pour l'instant ils ne sont aucunement intéressés puisqu'il est impossible d'avoir de la connexion dans cette partie de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'envoyer une lettre ainsi que la pétition signée par plusieurs citoyens à la MRC afin qu'elle puisse faire pression auprès de Picanoc pour qu'ils installent une nouvelle tour dans la section nord de la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2012-RAG-4864

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Denis Pilon, appuyé par la conseillère Julie Jolivette, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Armand Hubert, maire

Annie Pelletier, directrice générale